



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Évolution des épreuves à compter de la session 2027

Admissibilité

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

NOTES DE COMMENTAIRE, SUJET ZÉRO, REPÈRES RELATIFS À L'ÉVALUATION

Sommaire

Notes de commentaire	2
Sujet zéro.....	4
Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve	7

Notes de commentaire

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1,5

L'épreuve est notée sur 20, la première partie compte pour 12 points, la seconde partie compte pour 8 points.

Données de l'arrêté	Notes de commentaire
« Fondée sur les compétences et les connaissances professionnelles attendues d'un professeur d'arts plastiques, l'épreuve porte sur la mise en œuvre pédagogique de l'enseignement au lycée. Il s'agit notamment des capacités du candidat à : - mobiliser des acquis de sa pratique d'enseignement et des modalités opérantes des apprentissages ; - expliciter les dispositions proposées et en situer les enjeux formatifs ; - témoigner de recul réflexif et d'une culture pédagogique étayée. »	Les visées et les attendus professionnels de l'épreuve portant sur les savoirs et les compétences pédagogiques de l'enseignement des arts plastiques au lycée ne sont pas fondamentalement modifiés. Toutefois, l'épreuve est recentrée sur les dimensions pédagogiques et sa structuration est clarifiée.
« L'épreuve comprend deux parties distinctes obligatoirement traitées. Elle s'appuie sur un dossier de documents. »	Désormais, l'étude de cas fait l'objet d'une partie spécifique et non plus seulement d'un point de passage dans le projet pédagogique, comme initialement. En effet, antérieurement, cette étude de cas pouvait être fusionnée par les candidats dans le développement général du propos, voire distribuée à différents lieux de celui-ci, au point de parfois ne pas être facilement identifiable, ou de manière plus problématique de demeurer très implicite. De même, de trop nombreux candidats pouvaient ne pas l'avoir traitée, malgré son caractère obligatoire, engageant ainsi une sanction par la note
« Première partie : conception d'une séance d'enseignement » À partir des données fournies par le dossier, comprenant notamment des objectifs prédéfinis d'une séquence, le candidat élabore une séance selon une temporalité précisée par le sujet. »	Il ne s'agit plus pour les candidats d'élaborer un projet de séquence d'enseignement, engageant toute la chaîne didactique et pédagogique, cet attendu étant réservé pour l'oral professionnel d'admission. De la sorte, les deux épreuves sont mieux distinguées. Les candidats doivent désormais mobiliser leur expertise pédagogique pour analyser, caractériser et situer les enjeux pédagogiques d'un certain

	nombre de documents correspondant à une séance partie prenante d'une séquence de lycée. À partir de cette expertise de la séance synthétiquement décrite dans le dossier, ils proposent l'élaboration d'une qui la précède ou lui succède, comme demandé par la consigne du sujet.
« Deuxième partie : étude de cas S'appuyant sur un document spécifique également inclus dans le dossier, le candidat développe une réflexion sur un questionnement professionnel ou théorique précisé par le sujet. »	L'étude de cas est distinguée. Elle doit faire l'objet d'une partie spécifique de la copie. Elle porte sur des dimensions transversales ou procédurales des apprentissages ou des modalités fondamentales de la pédagogie des arts plastiques (ex. : approches et conduites de l'évaluation dans une discipline artistique, place et modalités de la composante de la culture artistique, rôle et construction de l'autonomie dans la pratique plasticienne, types de pratiques individuelles ou collectives, etc.). Si elle engage des acquis de l'expérience dont disposent tous les candidats, elle nécessite de mobiliser des connaissances théoriques, ainsi qu'une solide culture en pédagogie (générale et disciplinaire).

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Admissibilité

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1,5

Fondée sur les compétences et les connaissances professionnelles attendues d'un professeur d'arts plastiques, l'épreuve porte sur la mise en œuvre pédagogique de l'enseignement au lycée. Il s'agit notamment des capacités du candidat à :

- mobiliser des acquis de sa pratique d'enseignement et des modalités opérantes des apprentissages;
- expliciter les dispositions proposées et en situer les enjeux formatifs;
- témoigner de recul réflexif et d'une culture pédagogique étayée.

L'épreuve comprend deux parties distinctes obligatoirement traitées. Elle s'appuie sur un dossier de documents.

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir des données fournies par le dossier, comprenant notamment des objectifs prédéfinis d'une séquence, le candidat élabore une séance selon une temporalité précisée par le sujet.

Deuxième partie : étude de cas

S'appuyant sur un document spécifique également inclus dans le dossier, le candidat développe une réflexion sur un questionnement professionnel ou théorique précisé par le sujet.

L'épreuve est notée sur 20, la première partie compte pour 12 points, la seconde partie compte pour 8 points.

SUJET

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir du dossier-joint, élaborez la deuxième séance d'une séquence d'enseignement.

Deuxième partie : étude de cas

Le carnet de travail en arts plastiques au lycée : finalités, temporalités, formes et conceptions pédagogiques.

DOSSIER

Les données fournies portent sur la séance 1.

- Données contextuelles de l'enseignement :

Enseignement de spécialité : classe de terminale

Durée de la séquence : 6 heures (2 séances)

Lieu(x) : salle d'arts plastiques et galerie pédagogique

Groupe entier : 30 élèves

- Questionnements travaillés du programme :

La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Élargissement des données matérielles de l'œuvre	Extension de la notion de matériau : données numériques, sons, gestes, lumière, mots, idées... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Extrait du programme de l'enseignement de spécialité d'arts des classes de terminale de la voie générale, arrêté du 17-01-2019 — BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

- Scénario synthétique de la séance :

Expérimenter, produire, créer

10 min

La salle d'arts plastiques est plongée dans le noir. La seule source d'éclairage de l'espace est la phrase projetée « La lumière est matériau ». Il s'agit de faire éprouver et questionner la lumière (dimensions sensibles, spatiales, temporelles, sémantiques).

Mettre en œuvre un projet artistique

2 h 20 min

Les élèves doivent expérimenter et concevoir un projet en utilisant la lumière comme matériau plastique. L'engagement des élèves dans la pratique et l'élaboration de ce projet est opéré. Les élèves peuvent accéder à des supports de différents formats et qualités, à des outils et à des médiums usuels de la pratique plasticienne bidimensionnelle, ainsi qu'à diverses sources mobiles d'éclairage.

L'enseignant observe les approches, identifie les réussites et des obstacles, récolte des informations et accompagne les élèves dans la recherche, la pratique plastique et la verbalisation de leurs intentions.

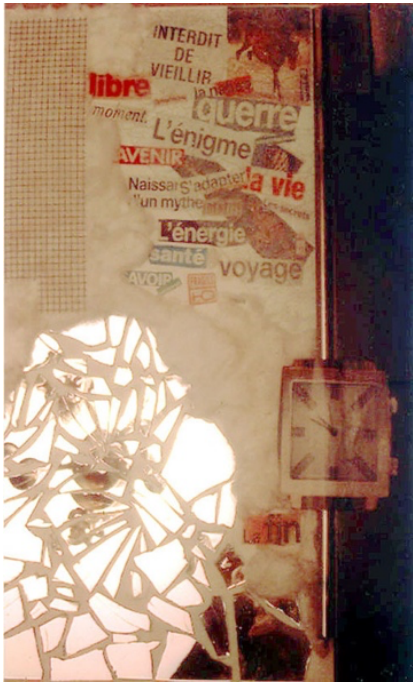
Questionner le fait artistique

30 min

Les productions sont rassemblées selon leur typologie dans différents espaces de la salle et de la galerie pédagogique. Il s'agit d'explicitier et de soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique. Les élèves doivent préciser leurs intentions, leurs procédures, les obstacles identifiés, les difficultés techniques rencontrées.

Ensuite, l'enseignant les invite à tisser des liens avec un corpus de trois références artistiques.

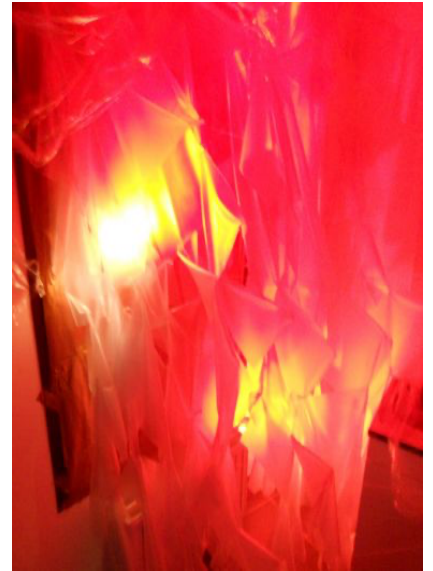
• Exemples de travaux d'élèves :



Découpe sur carton, collage, rétroéclairage avec une lampe (détail), format total A3, 29,7 x 42 cm.



Pochoir, peinture acrylique sur papier blanc, 200 g, format A2, environ 42 x 59,4 cm.



Feuilles de plastique translucide, assemblage et suspension, rétroéclairage avec une lampe (détail).

• Verbatims de propos d'élèves :

- « J'ai utilisé des morceaux qui réfléchissent la lumière pour la rendre plus matérielle. »
- « J'ai décidé de représenter ce portrait en renforçant les ombres pour mieux faire ressortir les zones éclairées, par contraste. »
- « J'ai voulu créer un espace dans lequel la lumière est comme imprégnée dans les feuilles de plastique. Quand on y entre, c'est comme si on entrait dans la lumière elle-même. »

• Corpus :



GIOTTO di Bondone (1266 ou 1267-1337), *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, vers 1297-1299, tempera et fond d'or sur peuplier, 313 x 163 cm. Musée du Louvre, Paris, France.



Emmanuel RADNITZKY, dit MAN RAY (1890-1976), *Rayogramme*, 1923, épreuve gélatino-argentique, photogramme, 26,8 x 21,4 cm. Centre Pompidou, Paris, France.



Dominique GONZALEZ-FOERSTER, (1965-), *Repulse Bay*, 1999, œuvre en 3 dimensions, installation, reconstitution d'une piscine, néons, moquette lilas, peinture lilas, serviettes de plage et échelle, dimensions variables. FRAC Occitanie, Montpellier, France.

Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve

Les copies d'écrit font l'objet d'une double correction harmonisée.

La notation de chaque composante de l'évaluation d'une épreuve s'appuie sur le positionnement des acquis, des compétences et des connaissances dont témoigne le candidat.

Non acquis	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé	Expert
------------	-------------	---------------	--------	--------

Ces positionnements sont référés à des échelles descriptives à l'usage du jury.

Les dimensions *infra* sont observées et analysées par le jury dans cette épreuve :

PARTIE 1	APPROPRIATION DES DONNÉES ET DES ENJEUX DU SUJET (investigation, problématisation, ancrage)	Dégager du sujet et des données du dossier des enjeux et un projet pour des apprentissages à l'échelle d'une séance (qualité des questionnements, de la problématisation) Situer, développer et justifier les choix opérés au regard d'une réflexion ancrée sur l'analyse des données du dossier
	ÉLABORATION ET OPÉRATIONNALISATION PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES ACQUIS (programmation des visées et dynamiques d'une séance d'enseignement)	Élaborer des dispositions de la séance cohérentes et crédibles, mobiliser et situer les gestes professionnels (les justifier sur des bases pédagogiques référencées) Définir précisément les apprentissages visés des élèves (dans les diverses scansions d'une séance) Penser les complémentarités, l'articulation entre les composantes de formation en arts plastiques (plasticiennes, culturelles, théoriques et réflexives) Concevoir et mettre en œuvre l'évaluation des acquis des élèves dans ses différentes dimensions (diagnostique, formative, sommative, certificative...)
	QUALITÉ ET AMBITION DES APPRENTISSAGES (étayage et profondeur des savoirs)	Concevoir, argumenter un dispositif d'enseignement favorisant la qualité des réalisations, des projets, des démarches des élèves Concevoir, argumenter un dispositif d'enseignement favorisant le développement de la culture plastique et artistique
	ÉTUDE DE CAS (mobilisation d'une culture pédagogique et de savoirs théoriques)	Ancrer ou situer la réflexion conduite en regard des théories des apprentissages et au moyen de références précises Penser et préciser une mise en œuvre dans la classe en témoignant de réflexivité Mobiliser et raisonner des acquis issus de l'expérience professionnelle personnelle, de la recherche et de la théorisation
MAÎTRISE DE LA FORME RÉDACTIONNELLE DISSERTÉE ET DE LA LANGUE (penser et écrire en français en tant que professionnel)		Développer un raisonnement (précision, structuration, clarté et fluidité); utiliser du vocabulaire spécifique (aux arts plastiques et à son enseignement) Maîtriser la langue française à l'écrit (orthographe, syntaxe, registre de langue) au niveau attendu d'un professionnel dans l'enseignement